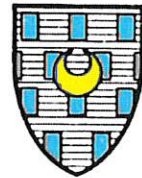




CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT

=====



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2023

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni au Foyer Rural (pour cause de travaux dans la Salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 Février, laquelle convocation a été affichée le jour même à la porte de la Mairie conformément à la loi. Il est procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procurations	Si Absent ou Excusé procurations à
TONDEUR Jean-Marie	Présent	OUI	
MARECHAL Jean-Maurice	Excusé		DELFORGE Marie-Christine
DELFORGE Marie-Christine	Présente	OUI	
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Absent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Présent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présente		
ROTOLO David	Excusé		TONDEUR Jean-Marie

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	15
Absents-Excusés	04
Procurations	02

Délibération N° 2023041201 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame SCHOLAERT Myriam a été nommée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Monsieur Grégory DUBREUCQ, Secrétaire Général de Mairie.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2023041202 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2023 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.

S'il n'y a pas d'observations, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

DECISION : Approuvé à l'unanimité

=====

Délibération N° 2023041203 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ETABLI PAR Mme GIRONDON et Mr RIGAUX INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Le Compte de Gestion est établi parallèlement au compte administratif par le Receveur Municipal. Si aucune remarque n'est à formuler sur son contenu, il est proposé de l'adopter.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2023041204 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame DELFORGE Marie-Christine, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire de Marquette en Ostrevant, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DECISION : Adopté à l'unanimité*

***le Maire n'a pas pris part au vote**

=====

Délibération N° 2023041205 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'affectation des résultats de l'exercice 2022 proposé par Monsieur le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Affectation par ordre de priorité (au Budget Primitif 2023)

- Couverture du déficit d'Investissement compte 001	172 186,71 €
- besoin de financement compte 1068 Recettes d'Investissement	168 034,41 €
- report à nouveau compte 002 Recettes de Fonctionnement :	277 461,63 €

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2023041206 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

La Commission de Finances s'étant réuni le Mercredi 22 Mars 2023 pour préparer le budget 2023. Dans ce cadre, elle a déterminé le produit fiscal nécessaire à son équilibre.

Nature de la taxe	Pour Mémoire 2022	Proposition 2023
Taxe d'habitation		14,20%
T.F.B.	32,27 % (dont 19,29 % Taux Départemental)	32,27 %
T.F.N.B.	50.47 %	50.47 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition proposés.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2023041207 SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS :

La Commission de Finances s'étant réuni le Mercredi 22 Mars 2023 pour préparer le budget 2023, il est proposé à l'assemblée d'adopter les subventions 2023

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N°2023041208 BUDGET PRIMITIF 2023

Les orientations budgétaires ont été examinées et défini en Commission de Finances le Mercredi 22 Mars 2023 suivant les réalisations de l'exercice 2022 et les programmations en matière de travaux pour 2023.

Un débat a été ouvert dans le but de préparer le Vote du Budget Primitif 2023 de ce jour.

Le projet de budget 2023 élaboré par la Commission des Finances et la Commission des travaux s'équilibre commune suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	1 435 380,00 €
(dont un prélèvement de 180 000,00€ pour la Section d'Investissement)	
Recettes de Fonctionnement :	1 435 380,00 €
(dont le report en excédent au compte 002 de 277 461,63 €)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement :	709 360,00€
(dont les restes à réaliser de N-1 pour 50 014,01 €)	
Recettes d'Investissement :	709 360,00€
(dont un prélèvement de 180 000,00€ de la section de Fonctionnement)	
(dont les restes à réaliser de N-1 pour 54 166,31 €)	

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N°2023041209 ALSH AVRIL 2023 : CREATION DE POSTES SUPPLEMENTAIRES

Suite aux inscriptions pour l'ACM d'Avril (91 enfants) il y a lieu de prévoir 2 postes d'animateurs supplémentaires (5 postes ayant été ouvert par délibération en date du 19/12/2022)

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N°2023041210 LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE : CONVENTION AVEC LA CAPH

Considérant les problématiques liées au parc de logements locatifs privés

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention de prestation de service avec La Porte du Hainaut

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au service mis en place par la CAPH

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FIN DE SEANCE

Le Maire,



Jean-Marie JONDEUR

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (Tableau d'affichage extérieur) et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 24 Avril 2023